

Conditions générales du service

Version du 25 septembre 2026

En bref

- Probatoryx s'adresse aux professionnels. En créant un compte, vous acceptez ces conditions et l'accord de sous-traitance qui les accompagne.
- PX prépare, vous décidez. Rien ne part chez un client sans votre accord, sauf ce que vous lui avez délégué, dans les limites que vous avez fixées.
- Ce qui part chez vos clients part en votre nom : vous en restez l'émetteur et vous le relisez.
- L'abonnement est mensuel et sans engagement. Vous pouvez partir quand vous voulez et récupérer vos données.
- Vos données restent les vôtres.

1. Qui s'engage, et comment

Ces conditions lient The Citadel-ÉPOPÉE, société par actions simplifiée au capital de 200 100 €, SIREN 999 058 829, dont le siège est au 66 rue du Lieutenant Ricard, 78400 Chatou (« nous »), et l'entreprise qui ouvre un compte Probatoryx (« vous »). The Citadel-ÉPOPÉE édite Probatoryx et opère PX, son agent IA.

Probatoryx est réservé aux professionnels : entreprises, indépendants et micro-entrepreneurs, qui l'utilisent pour leur activité. En créant un compte, vous déclarez agir à ce titre. Les règles du Code de la consommation, dont le droit de rétractation, ne s'appliquent donc pas.

Vous acceptez ces conditions en cochant la case prévue à l'inscription. La personne qui coche déclare avoir le pouvoir d'engager l'entreprise. La version acceptée reste disponible en PDF depuis votre compte.

2. Les pièces du contrat

Le contrat se compose de ces conditions, de l'accord de sous-traitance qui leur est annexé et de la grille tarifaire en vigueur à la date de chaque paiement. En cas de contradiction, l'accord de sous-traitance prévaut pour les données personnelles de vos clients, et ces conditions prévalent pour tout le reste.

La [politique de confidentialité](#) décrit ce que nous faisons de vos propres données. Elle vous informe ; elle ne fait pas partie du contrat.

3. Votre compte et votre équipe

Un compte correspond à une entreprise. Son titulaire administre le compte, gère l'abonnement et décide de tout. Il répond des décisions prises dans Probatoryx.

Le titulaire peut inviter des collaborateurs. Un collaborateur décide sur les dossiers qui lui sont confiés, et sur ceux qu'il ouvre lui-même, dont il devient responsable. Il peut déléguer à PX dans ces seuls dossiers (article 4). Il voit les chiffres de ses dossiers, pas ceux de l'entreprise.

Chaque membre peut supprimer son propre compte : il quitte l'entreprise, qui continue avec les autres. Le titulaire ne peut partir qu'après avoir retiré ses collaborateurs. Quand le dernier membre supprime son compte, l'entreprise est fermée.

Chaque personne se connecte à son propre nom, sans mot de passe : code reçu par e-mail, compte Google ou clé d'accès. Gardez ces accès pour vous. Ce qui est fait depuis le compte d'un membre de votre équipe est réputé fait par vous.

Les informations sur votre entreprise doivent être exactes. Quand vous nous donnez votre SIRET, nous les reprenons des registres publics. Un établissement fermé ne peut pas ouvrir de compte.

4. Ce que fait PX

Il prépare, vous décidez

PX lit vos dossiers et les messages de vos clients, puis prépare le travail : devis, relances, factures, avenants, rapports de visite, réponses. Avant d'envoyer quoi que ce soit à un client, il vous le soumet. Vous pouvez l'autoriser, le modifier ou le refuser.

Ce que vous lui déléguez

Vous pouvez autoriser PX à faire lui-même un type d'envoi, dans les limites que vous fixez, notamment le nombre d'envois. Cette autorisation est explicite, vous pouvez la retirer à tout moment, et son retrait vaut pour l'avenir. Ce que PX fait dans ces limites vous engage, comme si vous l'aviez fait vous-même. Nous répondons d'un envoi que PX ferait hors de ces limites.

Deux actes ne peuvent jamais être délégués : accorder une remise, et accepter un contrat à votre place.

Ce qu'il écrit peut être inexact

PX s'appuie sur des modèles d'IA. Ce qu'il prépare peut contenir des erreurs ou des oublis, ou ne pas convenir à votre situation. Relisez-le avant de l'autoriser : vous êtes seul juge de ce que vous envoyez.

Les modèles de lettres (relance, mise en demeure, demande de reconnaissance de dette) et de conditions générales de vente que Probatoryx vous propose sont des modèles, pas une consultation juridique. Pour une situation particulière, adressez-vous à un professionnel du droit.

5. Les envois à vos clients

Ce qui part chez vos clients part au nom de votre entreprise, depuis une adresse propre à votre compte. Chaque dossier a son adresse de réponse. Chaque

message, page et document porte la mention « Service fourni par Probatoryx ». Vous restez l'émetteur de vos devis, factures et courriers : nous vous fournissons l'outil qui les prépare et les transmet.

Vous vous engagez à n'écrire qu'à vos propres clients et prospects, dans le respect des règles sur la prospection et la protection des données. Nous acheminons vos messages avec soin, mais un service de messagerie peut les retarder ou les refuser. Chaque envoi reste consultable dans le dossier, avec son état.

Chaque envoi à un client consomme du crédit (article 8). Pour des raisons de sécurité, la faculté d'écrire à vos clients est ouverte compte par compte, et nous pouvons la suspendre dans les cas de l'article 9.

6. Ce que vous vous interdisez

- Envoyer, par Probatoryx, des messages non sollicités, trompeurs ou illicites, ou vous faire passer pour quelqu'un d'autre.
- Y confier des données de santé ou d'autres données sensibles, sauf ce qu'exige un devis ou une facture, ou des numéros de carte bancaire.
- Contourner les limites du service, tenter d'accéder aux données d'une autre entreprise, ou en perturber le fonctionnement.
- Revendre l'accès au service, ou l'utiliser pour construire ou entraîner un produit concurrent.

7. La Bêta

Pendant la Bêta, Probatoryx évolue vite. Des fonctions peuvent changer, être retirées ou ajoutées. Nous vous prévenons de tout changement qui touche ce que vous payez. Un crédit offert pour la Bêta expire à la date indiquée lors de son octroi.

8. Prix, crédit et paiement

La création d'un compte et la gestion de vos devis, factures et clients sont gratuites. Le travail de PX exige un abonnement.

L'abonnement se souscrit dans l'une de nos deux formules, SOLO et TEAM. Il est mensuel et payé d'avance.

Le travail de PX et ses envois se décomptent en crédit PX, une unité propre au service, qui n'a pas de valeur fixe en euros. L'abonnement comprend chaque mois un crédit PX. Le crédit inclus qui n'a pas servi expire à la fin du mois. Tant qu'une formule est en cours, vous pouvez acheter des recharges. Avant le paiement, chaque recharge vous indique le crédit PX qu'elle apporte, selon votre formule. Les recharges restent disponibles d'un mois sur l'autre tant que le compte est ouvert. Le service ne vous facture jamais de dépassement : quand le crédit est épuisé, PX s'arrête et vous le dit.

Chaque fois que PX fait appel à un modèle d'IA et que notre fournisseur nous le facture, cet appel se décompte, y compris quand PX reprend un travail. Un appel que le fournisseur refuse sans nous le facturer ne se décompte pas. Pour un même travail, le crédit PX décompté dépend de votre formule, selon la grille tarifaire.

Un changement de formule prend effet au début de la période suivante, sans prorata.

Les prix sont ceux de la grille tarifaire en vigueur à la date du paiement, affichée avant tout achat. Ils s'entendent hors taxes ; la TVA s'y ajoute au taux légal en vigueur. Seul le titulaire du compte peut payer. Le paiement se fait par carte, auprès de notre prestataire de paiement. Les recharges ne sont pas remboursables, sauf aux cas prévus aux articles 11 et 18, et à l'article 7 de l'accord de sous-traitance.

Tout retard de paiement fait courir des pénalités au taux de trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (article L. 441-10 du Code de commerce).

9. Impayé et suspension

Si un paiement échoue, PX suspend son travail et le reprend au paiement. Vos dossiers et leur historique restent consultables.

Nous pouvons suspendre tout ou partie de votre accès, et en particulier la faculté d'écrire à vos clients, si vous manquez à l'article 6 ou si la sécurité du service ou de vos clients l'exige. Nous vous prévenons 5 jours ouvrés avant, sauf urgence. Dans ce cas, nous vous expliquons la raison dès que possible.

10. Disponibilité

Nous faisons notre possible pour que Probatoryx soit disponible à tout moment et fonctionne comme décrit. C'est une obligation de moyens. Nous interrompons parfois le service pour le maintenir, en dehors des heures de travail quand nous le pouvons. Nous ne répondons pas des interruptions causées par des services tiers qui échappent à notre contrôle, comme les messageries de vos clients.

11. Durée, fin du contrat et restitution

L'abonnement se renouvelle chaque mois. Vous pouvez y mettre fin à tout moment depuis la page Facturation de votre compte. La fin prend effet au terme de la période déjà payée, et vous pouvez l'annuler jusque-là. La fermeture de l'entreprise (article 3) met aussi fin au contrat et arrête l'abonnement.

Nous pouvons mettre fin au contrat avec 30 jours de préavis. Nous vous remboursons alors les recharges non utilisées. Si l'une des parties manque gravement à ses obligations et n'y remédie pas dans les 15 jours d'une mise en demeure, l'autre peut y mettre fin.

Pendant 30 jours après la fin, vous pouvez nous demander vos données. Nous vous les remettons gratuitement, dans un format structuré et couramment utilisé, pour que vous puissiez les reprendre ailleurs. Nous les effaçons ensuite,

dans les conditions de l'accord de sous-traitance, sauf les factures et documents signés, que nous conservons pour vous pendant le délai légal.

12. Ce qui est à qui

Probatoryx, PX, leurs logiciels, leurs modèles, leurs textes et leur marque sont à nous. Nous vous accordons, le temps du contrat, le droit de les utiliser pour votre activité.

Vos données, vos documents et ce que PX prépare pour vous sont à vous. Vous nous autorisez à les utiliser pour vous fournir le service et, dans les conditions de l'article 6 de l'accord de sous-traitance, sous forme pseudonymisée, pour améliorer Probatoryx et entraîner nos propres modèles. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.

Si vous nous faites part d'une idée ou d'une remarque sur le service, nous pouvons l'utiliser librement.

13. Documents et preuve

Probatoryx inscrit chaque étape de vos dossiers dans un historique qu'on ne peut que compléter, et scelle les documents acceptés par vos clients avec leur date. Vous et nous convenons que ces inscriptions font preuve des opérations qu'elles décrivent, sauf preuve contraire.

L'acceptation d'un devis en ligne par votre client est une signature électronique simple. Elle n'est ni avancée ni qualifiée au sens du règlement européen eIDAS, et sa date n'est pas un horodatage qualifié.

Probatoryx produit des factures aux formats de la facturation électronique. Il n'est pas une plateforme agréée : la transmission de vos factures par une telle plateforme, quand la loi l'exigera, reste à votre charge.

14. Confidentialité

Chacun garde confidentielles les informations de l'autre qu'il reçoit dans le cadre du contrat, pendant sa durée et 5 ans après. Cela ne s'applique pas aux informations publiques ni à celles que la loi oblige à communiquer.

15. Données personnelles

Pour les données de vos clients, vous êtes responsable de traitement et nous sommes votre sous-traitant, dans les conditions de l'accord de sous-traitance annexé. Pour vos propres données, la politique de confidentialité décrit ce que nous en faisons.

16. Responsabilité

Chacun répond des dommages directs qu'il cause à l'autre par sa faute. Aucun de nous ne répond des dommages indirects, comme une perte de chiffre d'affaires, de clientèle ou de chance.

Nous ne répondons pas du contenu de ce que vous envoyez ni des décisions que vous prenez, que vous ayez autorisé l'envoi ou qu'il relève d'une délégation (article 4). Vous nous garantisiez contre les réclamations de vos clients ou de tiers qui en découlent.

Notre responsabilité totale est limitée au montant de l'abonnement du mois au cours duquel est survenu le fait qui l'engage. Cette limite ne joue pas en cas de faute lourde ou intentionnelle, ni pour un dommage corporel.

17. Force majeure et imprévision

Aucun de nous ne répond d'un manquement causé par un cas de force majeure (article 1218 du Code civil). Si l'empêchement dure plus d'un mois, chacun peut

mettre fin au contrat.

Chacun accepte de supporter le risque d'un changement imprévisible de circonstances : l'article 1195 du Code civil ne s'applique pas.

18. Modifications

Nous pouvons faire évoluer ces conditions. Nous vous prévenons par e-mail 30 jours avant. Si vous refusez, vous pouvez mettre fin au contrat avant la date d'effet, sans frais, et nous vous remboursons les recharges non utilisées. Si vous continuez d'utiliser le service après cette date, vous acceptez la nouvelle version.

Un changement imposé par la loi ou par la sécurité du service peut prendre effet plus tôt.

19. Droit applicable et litiges

Ces conditions relèvent du droit français. En cas de désaccord, nous cherchons d'abord une solution amiable ; écrivez-nous à contact@citadel-epopee.com.

À DÉFAUT D'ACCORD AMIABLE, TOUT LITIGE RELATIF À CES CONDITIONS EST DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE VERSAILLES, Y COMPRIS EN CAS DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.

20. Divers

Si une clause est déclarée nulle, les autres restent applicables. Ne pas exercer un droit n'y fait pas renoncer. Vous ne pouvez pas céder le contrat sans notre accord. Nous pouvons le céder à une société qui reprend Probatoryx, et nous vous prévenons alors.

Ces conditions ne nous autorisent à citer votre entreprise comme cliente qu'avec votre accord.

ANNEXE

Accord de sous-traitance

1. Les parties et l'objet

Cet accord lie The Citadel-ÉPOPÉE, société par actions simplifiée au capital de 200 100 €, SIREN 999 058 829, siège au 66 rue du Lieutenant Ricard, 78400 Chatou (« nous »), et le professionnel titulaire d'un compte Probatoryx (« vous »).

Il fait partie des conditions générales du service et s'accepte avec elles. Il fixe la manière dont nous traitons, pour votre compte, les données personnelles que vous confiez à Probatoryx sur vos propres clients.

2. Qui décide de quoi

Pour ces données, vous êtes responsable de traitement et nous sommes votre sous-traitant. Nous ne les traitons que sur vos instructions, qui sont : ce contrat, l'usage que vous faites du service, et ce que vous confiez à PX. Si une instruction nous paraît contraire au RGPD, nous vous le disons.

Pour votre compte, votre facturation et la sécurité du service, nous sommes responsable de traitement ; la politique de confidentialité le décrit.

3. Ce que nous traitons

L'annexe 1 décrit les personnes concernées, les données, les finalités et les durées. Vous vous engagez à ne pas confier à Probatoryx de données sensibles au sens de l'article 9 du RGPD, sauf ce qu'exige un devis ou une facture.

4. Ce que fait PX pour vous

PX prépare, vous décidez. Il vous soumet ce qu'il a préparé avant tout envoi à un client, sauf ce que vous lui avez explicitement délégué, dans les limites que vous avez fixées. Chaque décision est inscrite au dossier ; ces inscriptions font partie de vos données.

Pour faire ce travail, PX envoie aux modèles d'IA le texte nécessaire à la tâche. Nos fournisseurs de modèles ne les utilisent pas pour entraîner leurs propres modèles. Pour le texte, ils ne les conservent pas. Pour la voix, notre fournisseur peut les conserver pour une durée limitée, selon ses propres conditions, décrites à l'annexe 2.

5. Nos équipes

Seules les personnes qui en ont besoin pour faire fonctionner le service accèdent à vos données. Elles sont tenues à la confidentialité.

6. Ce que nous réutilisons pour nous-mêmes

Vous nous autorisez à réutiliser les données traitées pour votre compte dans deux buts qui nous sont propres : garder le service sûr et en état de marche, et améliorer Probatoryx, notamment en entraînant nos propres modèles. Pour ces réutilisations, nous sommes responsable de traitement.

Elles ne portent que sur des données pseudonymisées, dont nous retirons les noms, coordonnées et identifiants, et excluent toute donnée sensible. Ce que nous en tirons ne permet d'identifier ni vous ni vos clients, et n'est jamais transmis à un tiers.

Vous pouvez retirer cette autorisation à tout moment, dans Compte, puis Données, ou en nous écrivant. Vos données sortent alors des jeux d'amélioration suivants. Nous traitons de la même façon l'opposition d'un de vos clients que vous nous transmettez.

7. Nos sous-traitants

Vous nous autorisez à faire appel aux sous-traitants de l'annexe 2. Chacun est lié par des obligations de protection au moins équivalentes à celles de cet

accord, et nous restons responsables envers vous de ce qu'ils font.

Nous vous prévenons par e-mail 30 jours avant d'ajouter ou de remplacer un sous-traitant. Vous pouvez vous y opposer pendant ce délai, pour un motif lié à la protection des données. Si nous ne trouvons pas de solution ensemble, vous pouvez résilier le service, et nous vous remboursons les recharges non utilisées.

Nos sous-traitants s'engagent à nous prévenir de toute demande d'une autorité qui porterait sur vos données, sauf si la loi le leur interdit.

8. Hors de l'Union européenne

Vos données sont stockées à Paris. Quand un sous-traitant les traite hors de l'Union européenne, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne (décision 2021/914), et en plus par le Data Privacy Framework quand ce sous-traitant y est certifié.

9. Sécurité et violations

Nous appliquons les mesures de l'annexe 3 et les tenons à jour. Nous pouvons les faire évoluer, sans jamais baisser le niveau de protection.

Si nous constatons une violation de vos données, nous vous prévenons dans les meilleurs délais, et au plus tard dans les 72 heures, avec ce que nous en savons : sa nature, les données et personnes touchées, ses conséquences probables et ce que nous faisons. Nous complétons au fil de l'enquête.

10. Fin du contrat

Pendant 30 jours après la fin du contrat, vous pouvez nous demander vos données dans un format courant. Nous les effaçons ensuite, sauvegardes comprises au terme de leur rotation.

Vous nous donnez instruction de conserver pour vous, pendant le délai que la loi vous impose, les factures et documents signés, que le Code de commerce vous oblige à garder 10 ans. Nous ne les utilisons à aucune autre fin et vous les remettons sur demande.

11. Notre aide

Nous vous aidons à répondre aux demandes de vos clients qui exercent leurs droits. Si l'un d'eux s'adresse à nous, nous vous transmettons sa demande sans y répondre nous-mêmes. Nous vous aidons aussi, sur demande, pour une analyse d'impact ou une consultation de la CNIL.

12. Vérifications

Nous mettons à votre disposition, sur demande, ce qui prouve que nous respectons cet accord : description de nos mesures, liste de nos sous-traitants et de leurs garanties, réponses écrites à vos questions. Cette vérification se fait sur pièces. Un contrôle sur place n'a lieu que si une autorité l'exige.

13. Durée et droit applicable

Cet accord dure autant que le service et ce qu'il prévoit après sa fin. Il relève du droit français. Tout litige qui ne se règle pas à l'amiable relève du tribunal des activités économiques de Versailles.

Annexe 1. Description du traitement

Personnes concernées	Vos clients et leurs contacts ; les personnes présentes lors d'une visite ; les personnes qui vous écrivent depuis votre page publique
Données	Identité, coordonnées, adresse, SIREN s'il s'agit d'une entreprise ; adresses de chantier ; devis, factures, avenants, documents signés et leur historique ; photos de visite, avec leur date et leur lieu de prise de vue ; messages échangés avec vous, par e-mail ou depuis l'espace client ; demandes reçues sur votre page publique ; vos notes
Ce que nous en faisons	Stocker, organiser, analyser et préparer les dossiers, devis, factures et messages ; envoyer ce que vous validez ou avez délégué ; faire travailler PX sur ces données
Finalité	Vous fournir Probatoryx et le travail de PX
Durée	Celle du contrat, puis l'article 10

Annexe 2. Sous-traitants

ENTITÉ	POUR QUOI	OÙ	TRANSFERT
Vercel Inc., Covina (États-Unis)	Hébergement de l'app ; passerelle vers les modèles d'IA	Fonctions à Paris	Clauses types ; DPF
Supabase Pte. Ltd (Singapour)	Base de données, fichiers	Paris	Clauses types
Google LLC, par la passerelle (Google Cloud EMEA pour l'EEE)	Modèles d'IA pour le texte, sans conservation ni entraînement	Union européenne ou États-Unis	Clauses types ; DPF
Google LLC (API Gemini)	Transcription de la voix et voix de PX, sans entraînement ; conservation selon les conditions de l'API Gemini	Union européenne ou États-Unis	Clauses types ; DPF
Plus Five Five Inc. (Resend), San Francisco	Envoi et réception des e-mails	États-Unis	Clauses types ; DPF, à revérifier
IGN, Géoplateforme (France)	Localiser une adresse de chantier	France	Aucun

Annexe 3. Mesures de sécurité

- Isolation des données de chaque entreprise dans la base elle-même, par des règles d'accès appliquées à chaque ligne : une entreprise ne peut pas lire celles d'une autre, même en cas d'erreur dans l'application.
- Écritures sensibles par des fonctions dédiées, aux droits limités ; aucune clé d'administration de la base dans l'application.
- Échanges chiffrés entre les navigateurs et le service.
- Connexion sans mot de passe : code reçu par e-mail, compte Google ou clé d'accès.
- Historique des dossiers qui ne peut être que complété, chaque événement portant une empreinte ; documents signés scellés.

- Liens envoyés à vos clients signés et limités à l'acte prévu ; espaces client non indexés et non mis en cache.
- Métadonnées des photos retirées à l'import, sauf la date et le lieu de prise de vue ; adresses IP tronquées.
- Messages reçus lus en texte seul, pièces jointes et mise en forme ignorées.
- Journal de sécurité des actions sensibles.